



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20220124-DEC-AG-22-003-AU
Date de télétransmission : 26/01/2022
Date de réception préfecture : 26/01/2022

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 24 janvier 2022

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : installation d'équipement d'interconnexion – Stade Armand Cesari

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Considérant la nécessité de déployer un Système d'Information au stade Armand Cesari ;

Décision du 24 janvier 2022

OBJET : Installation d'équipement d'interconnexion – Stade Armand Cesari

APPROUVE

Le devis de Axians, ci-annexé, n°P0128930.8.B1 du 18/01/2022 (SIRET : 42120935400099) sise 20620 Biguglia, d'un montant global de 5 737.80 € HT ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal chapitre 21 – compte 2135 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26 JAN. 2022
et publication ou notification
du 26 JAN. 2022
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI